

0. Préambule

Le Gouvernement Français a annoncé le 28 Mai la phase 2 du déconfinement avec comme principe générique : « la liberté redevient la règle ».

Ce document présente :

- les objectifs de reprise de l'activité d'aviation légère et de vol à moteur suite à la crise du COVID-19 et à la phase 2 du déconfinement,
- la préconisation des mesures de sécurité sanitaire à prendre :
 - au niveau de l'Aéroclub et de son organisation,
 - au niveau des adhérents et du grand public dans le club,
 - avant le vol,
 - pendant le vol,
 - après le vol,
- les mesures concernant la reprise de l'activité aéronautique,
- les documents fédéraux d'aide au déconfinement.

Ce document ne se substitue pas aux Lois, décrets et documents officiels, il les complète et doit être considéré comme provisoire au regard des incertitudes qui pèsent encore sur certains départements. Il a été rédigé le 2 Juin, au vu des informations disponibles à cette date.

1. Objectifs de reprise de l'activité aéronautique

La phase 2 du déconfinement a été annoncée par le Premier Ministre le 28 Mai 2020. Cette phase débutera le 2 Juin 2020 et est mise en application par le décret interministériel 2020-663 du 31 Mai 2020.

L'équipe dirigeante de chaque aéro-club avait déjà pu décider, grâce aux divers communiqués de la FFA, de la reprise ou non des vols au sein de son association.

Cette fiche constitue une aide à la « remise en marche » de notre activité. Elle permet notamment d'intégrer les mesures à prendre du fait de la situation sanitaire, de l'interruption temporaire de la pratique du pilotage, et de l'évolution de l'environnement pendant la période de confinement. Cette action s'inscrit de plus dans le cadre de la politique de sécurité à laquelle la structure associative est tenue.

L'objectif fédéral est simple : pouvoir reprendre l'intégralité des activités aéronautiques avec le double souci de la sécurité sanitaire tout autant que de la sécurité des vols.

Les objectifs de sécurité sanitaire à atteindre sont de :

- ne pas s'infecter soi-même à cause du matériel et/ou de l'environnement,
- ne pas infecter d'autres personnes.

L'objectif aéronautique principal à atteindre est de :

- Reprendre les activités aéronautiques, au sol et en vol, pour les membres adhérents de nos aéroclubs avec un haut niveau de sécurité et dans le respect de la réglementation,

2. Mesures de sécurité sanitaire

a. Au niveau de l'Aéroclub et de son organisation

- i. Mettre en place des mesures de précaution avec un affichage des informations sur les gestes barrières et consignes à respecter.
- ii. Mettre à disposition :
 1. *un point d'eau,*
 2. *du savon,*
 3. *un distributeur de papier essuie-tout,*
 4. *des distributeurs de gel hydro-alcoolique ou des lingettes désinfectantes pour les mains*
 5. *un bac ou sac spécifique pour récupérer les masques, lingettes ou autres déchets usagés.*
- iii. Assurer un nettoyage fréquent des locaux, des matériels (ordinateurs etc...) et des zones d'accueil des membres du club avec des produits désinfectants.
- iv. Mettre à jour les procédures normales des avions (check-list) pour y inclure le nettoyage et la désinfection de l'aéronef entre chaque utilisation (avant vol et après vol).
- v. Limiter le nombre de personnes dans les salles de briefing et le club-house (respect de la distanciation physique et d'un nombre maximum de personnes dès que ce nombre sera communiqué par les autorités [*10 au moment de la rédaction de ce document*]).

b. Au niveau des adhérents et du grand public

- i. Les Gestes Barrières doivent être respectés dès l'arrivée à l'aéroclub et tout le temps nécessaire :
 1. *pas de poignée de mains,*
 2. *Pas d'embrassade,*
 3. *distanciation physique respectée,*
 4. *pas de groupe de plus de X personnes [*X=10 au moment de la rédaction de ce document*],*
 5. *Temps de « retrouvailles » limité.*
- ii. Faire utiliser du gel hydro-alcoolique (personnel ou celui présent à l'aéroclub) ou des lingettes désinfectantes pour les mains.
- iii. Recommander l'usage d'un masque personnel de protection (masque chirurgicaux, ou autre) pendant toute la durée de présence à l'aéroclub et/ou dans les aéronefs.
- iv. Pour les adhérents, recommander l'utilisation du matériel individuel, casque, carte, outil de navigation, etc. A défaut, renforcer le nettoyage des matériels avec des solutions désinfectantes.
- v. Réouvrir le club au grand public, de manière responsable et raisonnée, de manière à avoir un flux de contacts autorisé mais limité. Chaque aéro-club pourra déterminer cette limite.

c. Avant le vol

- i. La visite pré-vol doit être effectuée avec minutie :
 1. *Prises pitot et statique.*
 2. *Purges*
 3. *Attention aux nids d'oiseaux...*
- ii. Nettoyer avec des lingettes désinfectantes ou des solutions adaptées l'ensemble du cockpit et des surfaces pouvant être touchées et plus particulièrement :
 1. *trappes de visite pré-vol (ex : contrôle du niveau d'huile moteur),*
 2. *poignées d'ouverture / verrouillage de verrière ou poignées de porte,*
 3. *zones d'appui extérieures / intérieures,*
 4. *ceintures de sécurité,*
 5. *tableau de bord et tous les instruments, radios etc...*
 6. *manches / volants,*
 7. *manettes des gaz,*
 8. *commande de volets, trim, poignées de réglage de siège, casques, micros etc...*

d. Pendant le vol

- i. Eviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez.
- ii. Si le vol ne permet pas de respecter la distanciation physique entre les personnes embarquées, le port du masque de protection individuelle sera une condition indispensable à la réalisation du vol.

e. Après le vol

- i. Le pilote répétera les consignes de nettoyage prévues dans la rubrique « avant le vol ».

3. Mesures aéronautiques de reprise d'activité :

Suite aux annonces du 28 Mai et en l'absence de consignes contraires de la part de la DGAC et des autorités, la FFA constate que les règles de la phase 2 du déconfinement édictées par le Gouvernement permettent à compter du 2 Juin :

- D'effectuer des vols de formation (double commande) ainsi que les vols solo. Ceux-ci ne sont pas interdits et il n'y a plus de restriction de distance (donc plus besoin de déclaration et de plan de vol pour les vols de maintenance au-delà de 100 km).
- L'emport de passagers membres du club ou du foyer de confinement, mais dans l'attente de la rédaction du nouveau décret, nous déconseillons les vols payants (tels que Les vols de découverte, ou les vols à partage de frais élargis) compte tenu des difficultés à appliquer les mesures barrières dans le cockpit dès que l'on sort du cercle des membres de nos clubs ou du foyer de confinement.

De plus, nous recommandons la plus grande attention à apporter à la gestion des vols pour limiter autant que faire se peut l'empreinte sonore pour les riverains.

4. Documents fédéraux d'aide au déconfinement

Disponible dès maintenant :

- a. Guide fédéral de reprise d'activité
- b. Fiche Pratique « Dérogation COVID »
- c. Flashs Sécurité des Vols
- d. Document sur les produits sanitaires et les potentiels fournisseurs.
- e. Fiche pratique « Préparez vous à la reprise des vols »
- f. Fiche Pratique « sortir du confinement »
- g. Affiche « Gestes Barrières »